

LE PLAN DE SOUTIEN À L'ÉLEVAGE : DES SOLUTIONS À LA CRISE ?

À la suite la remise du rapport d'étape du médiateur sur les filières bovine et porcine, le gouvernement a présenté fin juillet un Plan de soutien à l'élevage. Le Plan comporte deux types de mesures destinées principalement aux exploitations spécialisées en porcins et bovins.

Un premier volet du Plan présente les mesures d'urgence, parmi lesquelles figurent notamment la mise en œuvre du Fonds d'Allègement des Charges et l'engagement du gouvernement à poursuivre la médiation entre opérateurs pour encourager les hausses de prix. Le second volet rassemble les mesures structurelles orientées vers le soutien aux filières, comme par exemple les actions de promotion, le renforcement des contrôles sur l'étiquetage ou la mise en œuvre de la plateforme « Viande France Export ». À la suite de la manifestation du 3 septembre, le Premier Ministre a annoncé des mesures com-

plémentaires, dont la possibilité d'une année blanche.

LES MESURES D'URGENCE

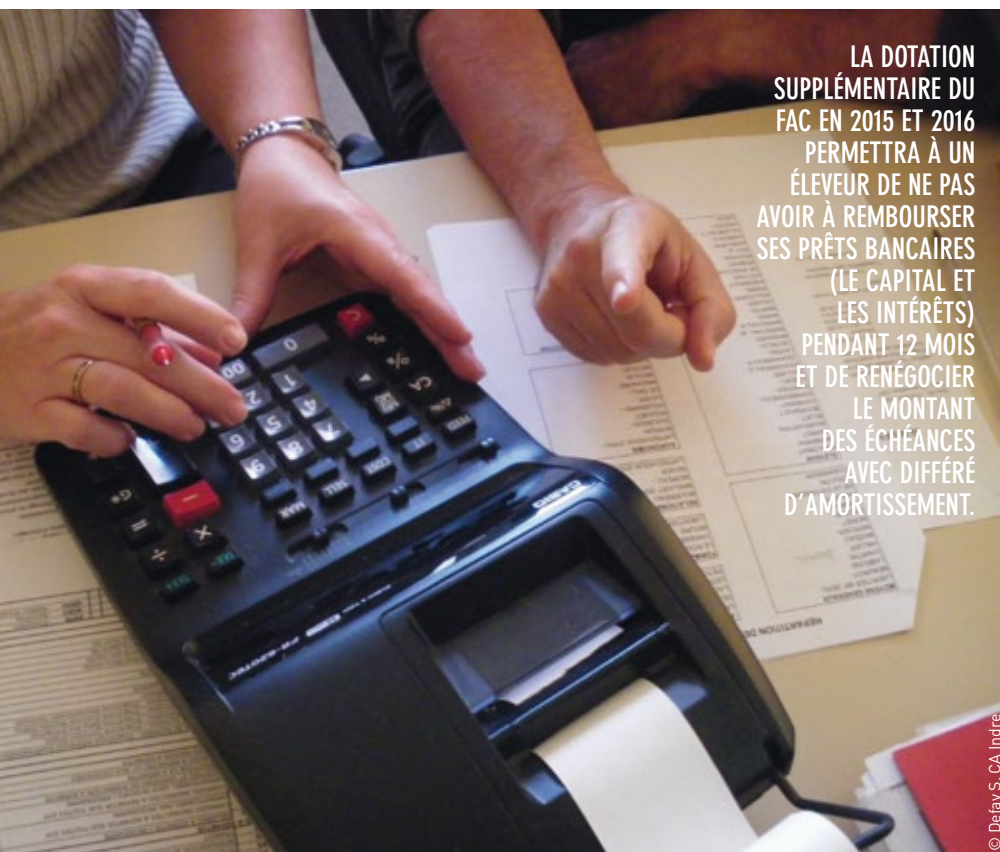
RESTRUCTURATION DES DETTES ET ANNÉE BLANCHE, MESURES PHARES DU DISPOSITIF D'URGENCE

La restructuration des dettes moyen et long terme via le Fond d'Allègement de Charges (FAC) compte parmi les mesures les plus significatives du Plan. Le budget initial de 50 millions d'euros a été porté à 100 millions au début du mois de septembre. A la mi-septembre, plus de 8 000 dossiers FAC avaient été

examinés par le Ministère dont 60 % en bovins viande, 30 % en porcs, et 10 % en bovins lait (source : Ministère de l'Agriculture). A noter, la période complémentaire de dépôt de dossiers FAC est ouverte jusqu'au 30 décembre 2015.

Le financement de l'année blanche annoncée par le Premier Ministre début septembre interviendra par une dotation supplémentaire du FAC en 2015 et 2016. Cette mesure permettra à un éleveur de ne pas avoir à rembourser ses prêts bancaires (le capital et les intérêts) pendant 12 mois. Un éleveur pourra ainsi demander la mise en œuvre d'un nouveau prêt afin de réduire les montants des échéances (avec différé d'amortissement), demander la pause ou le report en fin de tableau de l'annuité en cours ou encore faire un prêt de consolidation pour financer son annuité en cours (JA titulaires de prêts bonifiés).

2



LA GARANTIE BPI FRANCE

La BPI (Banque Publique d'Investissement) aura pour mission de garantir jusqu'à 500 millions d'euros les crédits bancaires accordés par les banques pour soulager la trésorerie des éleveurs. Cela peut faire levier dans la mesure où depuis la crise de 2008, certaines banques sont très prudentes avant d'accorder des prêts.

LE REPORT ET LA PRISE EN CHARGE DES COTISATIONS SOCIALES

Les exploitations spécialisées en bovin et porcin auront la possibilité de demander le report du paiement ou la prise en charge des cotisations sociales (pour la prise en charge des cotisations, une liste plus restrictive que pour le report a été établie). L'enveloppe totale allouée à l'allègement des cotisations sociales a été portée à 50 millions d'euros au 3 septembre, soit un triplement de l'enveloppe initiale.

MOBILISATION DU FONDS NATIONAL DE GESTION DES RISQUES AGRICOLES (FNGRA)

Du fait de la sécheresse estivale, le FNGRA sera mobilisé, via le régime des calamités agricoles, pour indemniser

les agriculteurs ayant subi des pertes de récolte ou de fonds. Le Ministère s'est engagé à être réactif dans l'examen des dossiers et à avancer la date d'examen des premiers dossiers au 14 octobre 2015.

AUTRES MESURES D'URGENCE

Les autres mesures d'urgence relèvent de la gestion de trésorerie, par exemple : la remise gracieuse des taxes foncières, l'assouplissement aux conditions d'accès aux remboursements mensuels de crédits TVA, le report d'impôt sur le revenu et les sociétés. Ces mesures correspondent à des reports et non à des annulations de charges (excepté la prise en charge des cotisations sociales). Les éleveurs doivent donc faire le pari d'une hausse des prix dans les années à venir afin de rembourser la dette contractée.

LES MESURES STRUCTURELLES

Les mesures structurelles présentées s'inscrivent en grande partie dans une dynamique de remobilisation des filières, elles sont déclinées en trois grands volets :

La reconquête du marché national et l'augmentation des expéditions sur le marché communautaire et international au travers notamment de soutiens aux actions de promotion, du renforcement des contrôles de la DGCCRF, de la mise en place de la plateforme « Viandes export », ...

L'embargo russe et le fort ralentissement de la croissance chinoise impriment un ralentissement des marchés. En une année, la chute des importations russes de fromages a été de 63 %. Quant à la Chine, dont la production a été plus importante que prévu, le recul des importations de poudre de lait écrémé est de 31 % en un an et 54 % pour la poudre grasse. La solution la plus efficace pour la reprise des exportations serait le rétablissement des relations commerciales avec la Russie. Malheureusement, les déclarations du Premier Ministre russe, Dimitri Medvedev, vont dans le sens d'une prolongation de l'embargo en 2016. *Le contexte international pénalise donc fortement la France à l'export et celui-ci ne pourra être amélioré par un Plan de soutien national. Il convient donc de trouver de nouveaux débouchés. En ce sens, le développement de la plateforme*



LES AGRICULTEURS AYANT SUBI DES DOMMAGES DÙ À LA SÉCHERESSE POURRONT ÊTRE INDEMNISÉS PAR LE FONDS NATIONAL DE GESTION DES RISQUES AGRICOLES

© Ca Yonne



LE GOUVERNEMENT A LANCÉ LA PLATEFORME « FRANCE VIANDES EXPORT » VISANT À AIDER LES EXPORTATIONS DE VIANDE FRANÇAISE POUR FAIRE FACE À LA CRISE DE LA FILIÈRE.

© avatar 444 fotolia

« Viandes export » peut faire office de catalyseur. Par ailleurs, au niveau national, le maintien de prix bas pour les bovins viande est susceptible d'initier un phénomène de décapitalisation, le cheptel actuel étant élevé par rapport aux années précédentes. Ce phénomène pourrait aussi être amplifié par une décapitalisation du cheptel laitier si le prix du lait ne remonte pas. Le marché de la viande bovine serait alors saturé, amplifiant la baisse des prix déjà initiée. Dans un contexte d'engagement sur les hausses de prix, les arbitrages sur les importations ou sur les volumes sont passés sous silence, ce qui fragilise ces accords.

Plus généralement, les engagements des opérateurs économiques sur les hausses de prix sont tellement fragiles et se heurtent rapidement aux réalités des marchés. En porc, par exemple, les industriels ont renoncé.

La diversification des revenus des éleveurs grâce à la participation à la transition énergétique : entre autres mesures annoncées, on peut noter l'exonération de la fiscalité locale pour les installa-

tions de méthanisation, l'adaptation des tarifs d'achat de l'électricité produite par les installations de méthanisation, soutien au développement du photovoltaïque. Ces mesures, certes incitatives, ne s'adressent pas aux agriculteurs les plus en difficulté qui ne disposent pas de la capacité d'investissement.

La restauration de la compétitivité des filières d'élevage passera par la mobilisation du Programme Investissements d'Avenir et de BPI France pour assurer le développement et la pérennité des filières d'élevage, l'amélioration des procédures de contrôle des exploitations agricoles et la simplification des normes.

Parmi les mesures structurelles présentées en septembre, le Ministère a renforcé **le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Entreprises (PCAE)** sur la période 2015-2017. Les 30 millions d'euros annuels de crédits supplémentaires du Ministère de l'agriculture sur trois ans vont permettre d'accélérer les programmes européens et avec la participation des ré-

gions, de mobiliser 350 millions d'euros par an contre 200 millions d'euros actuellement. Au total, les éleveurs pourraient investir 3 milliards en trois ans dont 1 milliard issu de subventions.

D'AUTRES MESURES COMPLÉMENTAIRES

Entres autres mesures complémentaires annoncées le 3 septembre par le Premier Ministre, des mesures étaient spécifiquement destinées aux Jeunes agriculteurs. Nombreux sont ceux qui craignent de ne pas atteindre le revenu prévu dans leur Plan de Développement de l'Exploitation en 2015 ou 2014. Dans ce cas, l'administration n'exigera pas le remboursement de la Dotation jeune Agriculteur si la crise en est la cause.

Les nouvelles MAEC Systèmes herbagers et Polyculture-élevage, verront leurs crédits revalorisés par le Ministère à hauteur de 15 millions d'euros. *Dans certaines régions, les retours faisaient état d'enveloppes insuffisantes. Pour l'heure, il est encore trop tôt pour faire un bilan sur le taux de contractualisation.*

LES NOUVELLES MAEC SYSTÈMES HERBAGERS ET POLY-CULTURE-ÉLEVAGE, VERRONT LEURS CRÉDITS REVALORISÉS PAR LE MINISTÈRE À HAUTEUR DE 15 MILLIONS D'EUROS.





© Dragonimages fotolia

UNE CRISE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE



Les mesures de soutien à l'élevage n'ont pas été limitées au seul cadre national. La Commission européenne a elle aussi présenté son Plan de soutien. Sur les 500 millions d'euros mobilisés, la France percevra 62,9 millions qui seront mobilisés pour renforcer les mesures annoncées au niveau national. L'annonce du relèvement du prix d'intervention pour le lait, mesure plébiscitée par le Ministre français de l'agriculture et ses homologues espagnol, italien et portugais, ne fait pas partie du Plan.

En 2016, la Taxe sur le Foncier Non Bâti affectée aux Chambres d'agriculture ne connaîtra pas la baisse programmée de 2 %. Ces crédits devront être mobilisés pour favoriser la mise en œuvre d'actions territoriales (achats de produits locaux par la restauration collective et la grande distribution) et contribuer à la démarche de simplification des normes environnementales.

Le gouvernement a également annoncé des simplifications administratives de constitution et de mobilisation de la dotation « Déduction pour aléas » et de la « Dotation pour investissement ». Avec des prix élevés certaines années, une épargne de précaution pourrait être constituée. Lorsque les prix sont moins

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ONT MOBILISÉ DES BINÔMES DE CONSEILLERS POUR PRODIGER CONSEIL TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE AUX EXPLOITATIONS EN DIFFICULTÉ

bien orientés, les éleveurs pourraient puiser dans cette enveloppe. *Cette réflexion sur l'adaptation de la fiscalité à la variabilité des prix représente une piste intéressante permettant ainsi aux exploitations de s'adapter plus facilement aux épisodes de plus en plus fréquents de volatilité des prix.*

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE, AUX CÔTÉS DES ÉLEVEURS

Les Chambres d'agriculture engagent résolument leurs forces et leurs moyens pour la mise en œuvre du Plan de soutien aux éleveurs.

DES DÉCLINAISONS LOCALES DU PLAN VIA DES CELLULES DÉPARTEMENTALES D'URGENCE

La mise en œuvre du Plan de soutien s'effectue via des Cellules Départementales d'Urgence. Le Préfet de chaque département préside ces cellules, dont les principales parties prenantes sont les Chambres d'agriculture, les Centres de gestion, la Mutualité Sociale Agricole et la Banque de France. Outre la priorisation des dossiers reçus, les Cellules départementales d'urgence ont vocation à orienter les agriculteurs vers les me-

sures appropriées, donnent un avis sur l'ensemble des dossiers FAC qui lui sont soumis et veillent au respect de l'engagement des banques. Le Ministère a délibérément souhaité laisser la liberté du choix des critères de priorisation des dossiers aux Cellules départementales, afin que ceux-ci soient adaptés à la diversité des situations.

Dans le cadre des cellules de crise, les Chambres se mobilisent pour déployer rapidement les mesures du Plan de soutien, elles œuvrent à la généralisation de la détection des agriculteurs en crise, la validation d'un diagnostic technique auprès des cellules d'urgence, au recensement des jeunes agriculteurs installés depuis moins de 5 ans, à la consolidation des données nationales sur la mise en œuvre du Plan de soutien.

LES ACTIONS DES CHAMBRES POUR LES AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ

Hors situation de crise, les Chambres réalisent déjà un suivi des exploitations en difficulté au travers de différents dispositifs. Dans le cadre d'un accompagnement amiable sans procédure, ce suivi se décline de différentes manières : au travers d'une visite d'exploitation, d'une expertise de la situation financière, d'un contact avec les créanciers de la

●●● mise-en-œuvre d'un protocole amiable, etc. D'autres prestations sont également réalisées comme les dispositifs « Agir ensemble, « Aureco », « Réagir », « DynAvenir ».

En contexte de crise, les Chambres ont œuvré à diffuser l'information concernant l'accès au Plan de soutien par l'envoi de courriers et via les réseaux de conseillers techniques des différents secteurs concernés. En outre, les Chambres déploient des mesures d'accompagnement spécifiques : des lignes téléphoniques ont été créées, des Chambres ont mobilisé des binômes de conseillers afin de répondre aux questions diverses et de faire du conseil économique et technique. Des opérations « Un bilan de trésorerie, un bilan fourrager » ont été menées à la suite de la sécheresse afin d'aider les éleveurs à arbitrer entre la décapitalisation ou l'achat de fourrage. ●

Laetitia VERNIERES et Thierry POUCH
Chambres d'agriculture France
Politiques économiques et filières

6



LES CHAMBRES D'AGRICULTURE SE SONT ENGAGÉES À RENFORCER LEURS ACTIONS PAR LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES STRUCTURELLES ET CONJONCTURELLES :

MESURES CONJONCTURELLES :

- l'accompagnement d'une campagne PAC particulièrement exigeante
- l'accompagnement des agriculteurs touchés par les aléas climatiques et sanitaires
- l'accompagnement des agriculteurs impactés par la crise en participant activement, avec leurs partenaires, à la détection des exploitations et en appuyant les exploitations en crise pour les orienter vers les dispositifs prévus
- le recensement et l'appui aux jeunes agriculteurs installés depuis moins de 5 ans pour pallier les risques de pertes des aides à l'installation

MESURES STRUCTURELLES :

- le soutien au développement des filières territorialisées porteuses de valeur ajoutée
- le développement des circuits de proximité, action engagée par les Chambres d'agriculture, en particulier pour l'approvisionnement des collectivités
- le développement de l'autonomie fourrage des élevages
- la détection et la promotion des innovations en matière de pratiques culturales ou d'élevage, de systèmes d'exploitation ou de commercialisation.
- le développement du conseil en matière de réduction des charges par un appui aux investissements notamment pour la modernisation des bâtiments d'élevage
- la mise en œuvre d'une analyse sur les exploitations des normes qui permette d'en évaluer les impacts a priori et de vérifier qu'il n'y a pas sur transposition
- le développement de la simplification des procédures applicables à l'exploitation afin de diminuer les contrôles par exemple pour les agriculteurs engagés dans l'enregistrement de leurs pratiques agricoles et l'utilisation d'outils de pilotage



LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ONT RENFORCÉ LEURS ACTIONS ET LA MOBILISATION DE LEURS CONSEILLERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES ET DISPOSITIFS LIÉS AU CONTEXTE DE CRISE.

© Production Perig fotolia